

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 JUILLET 2024

Le conseil municipal s'est réuni le 3 JUILLET 2024 à 20 heures, sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 mai 2024.

INFORMATIONS TRANSMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

- La commune vient de recevoir un accord de subvention de 40 000 € pour l'ALSH au titre du volet 1-2024 du Pacte Finistère 2030.

PRESENTATION DU BILAN DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES 2023 DE LA COMMUNE DE KERSAINT-PLABENNEC PAR ENERGENCE

Mr SALAUN, représentant de Energ'ence, présente à l'assemblée, le bilan énergétique (électricité, gaz, carburant) des bâtiments communaux de Kersaint-Plabennec pour l'année 2023.

Les consommations des bâtiments sont en baisse (-5%) par contre les coûts sont en hausse de +141%.

CONVENTION CONSTITUTIVE AVEC LE SDEF – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Face au nouveau contexte énergétique et environnemental, le SDEF souhaite inciter les collectivités à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.

Pour ce faire, le SDEF et ses communes souhaitent dans le cadre d'un groupement commande et dans le respect des règles de la commande publique permettre de passer un ensemble de marchés de fourniture, de prestations de services et ou de travaux avec des sociétés apportant les réponses nécessaires pour améliorer efficacement la gestion du patrimoine au sens du développement durable.

Ainsi les outils mis à disposition des membres, au travers d'une convention, porteront notamment sur la passation de marchés publics permettant aux membres de réaliser des économies d'énergie.

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la mise en place de contrats d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux des salles Kreiz-Kêr et Félix Guéguen, l'ALSH. Le SDEF est désigné coordonnateur du groupement.

CONVENTION AVEC LE SDEF DE MISE A DISPONITION ET LA GESTION DES INFRASTRUCTURES PASSIVES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Le Maire présente les projets de convention tripartite et de convention financière pour la mise à disposition et la gestion d'infrastructures passives de communications électroniques (réseaux télécom). La collectivité est propriétaire des réseaux, des fourreaux et des chambres de tirages situés sur son territoire.

Afin de préserver son patrimoine et d'optimiser les infrastructures existantes en vue de favoriser le développement des communications électroniques, la collectivité met des infrastructures passives de communications électroniques à disposition d'un ou plusieurs opérateurs souhaitant déployer des réseaux en particulier des réseaux en fibre optique.

Le SDEF réalisera pour le compte de la collectivité la gestion technique et financière des infrastructures d'accueil, propriétés de la collectivité et mises à disposition d'un ou plusieurs Opérateurs. Le Syndicat assurera notamment l'entretien et la maintenance des infrastructures et se chargera de percevoir le droit d'usage auprès des Opérateurs.

La mise à disposition doit s'accompagner préalablement d'une publicité adéquate afin d'informer l'ensemble des opérateurs présents sur le territoire de la collectivité et intéressés par cette mise à disposition d'infrastructures.

Les Opérateurs ont souhaité bénéficier d'une mise à disposition de ces infrastructures pour y déployer les équipements nécessaires à l'exercice de leurs activités d'opérateur de réseaux de communications électroniques. Les Opérateurs assureront, à leurs charges, l'entretien et la maintenance de leurs équipements et disposent d'un droit d'usage pour rétablir leurs équipements de communications électroniques préexistants. Les Opérateurs s'acquitteront du droit d'usage des installations de communications électroniques mises à leurs dispositions.

Il y a donc lieu de signer une convention tripartite de mise à disposition des infrastructures passives de communications électroniques entre la Collectivité, le SDEF et les Opérateurs, ainsi qu'une convention de gestion entre la Collectivité et le SDEF. Le SDEF réalisera une assistance auprès de la Collectivité pour la gestion technique et financière des installations et infrastructures d'accueil, propriétés de celle-ci et mises à disposition d'un ou plusieurs Opérateurs.

La convention financière définit les modalités financières de partenariat entre le SDEF et la collectivité. Elle stipule que le SDEF conservera 10% du montant des redevances, au titre de l'assistance technique pour le compte de la collectivité. La collectivité prend à sa charge 100 % du coût des travaux réalisés.

La convention tripartite vise à fixer les modalités de l'utilisation non exclusive de ces Infrastructures d'accueil souterraines entre la collectivité, propriétaire des infrastructures, le SDEF, gestionnaire, et un ou plusieurs Opérateurs.

Le conseil municipal approuve la convention tripartite de mise à disposition de ces installations dédiées aux réseaux de communications électroniques sous condition de paiement d'une redevance, dont le montant est précisé dans la convention. Le tarif s'entend au mètre linéaire/an pour chaque Opérateur au SDEF. Le SDEF reversera ensuite la redevance, après déduction de 10%, à la Collectivité. Ce tarif est révisable selon les conditions décrites dans la convention.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Mme Karine HELIES, adjointe au maire aux Finances, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements en section d'investissement. La décision modificative est adoptée.

CCPA - FONDS DE CONCOURS POUR LA CREATION ET L'AMENAGEMENT D'UN PISTE CYCLABLE ROUTE DE KERALIAS

La création d'une piste cyclable dans le cadre de l'opération d'aménagement et de sécurisation de la route de Kéralias permet à la commune de Kersaint-Plabennec de solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays des Abers pour l'année 2024. Montant du fonds de concours : 4 092.00 €.

VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN EN VUE DE REGULARISATION - ROUTE DE L'ECHANGEUR

Le Maire informe l'assemblée que Mr et Mme LAMOUR, propriétaires des maisons en bande situées route de l'Echangeur, ont saisi la commune en vue de régulariser la situation actuelle. Le Maire rappelle que Mr et Mme LAMOUR avaient cédé gratuitement, une bande de terrain d'une surface de 167 m², à l'angle de la route de l'Echangeur et la rue des Primevères.

En effet, lors de l'aménagement de la route de l'Echangeur, la bande de terrain sur laquelle est construite la clôture des différentes maisons appartenant à Mr et Mme LAMOUR, n'a pas été actée chez le notaire.

Mr et Mme LAMOUR ont donné leur accord d'acquiescer cette bande de terrain d'une surface de 88 m² au prix de 30 € le mètre carré. Le conseil municipal autorise la cession de la bande de terrain.

CONVENTION D'OCCUPATION POUR LA POSE D'UNE ANTENNE 4G POUR QUATRE OPERATEURS

Le Maire informe le conseil municipal que la société Cellnex France Infrastructures, représentant la Société Bouygues dans la gestion et l'exploitation de sites points hauts, dans le cadre du programme New Deal, a déposé un dossier d'information relatif à l'implantation d'une nouvelle installation radiotéléphonie mobile, qui assurera l'accès aux services de téléphone mobile des quatre opérateurs (Orange, SFR, Free & Bouygues) sur la commune de Kersaint-Plabennec.

L'implantation d'une antenne par Bouygues a pour objectif de fournir une bonne couverture 4G pour les quatre opérateurs. Cette antenne, d'une hauteur totale de 26.61 mètres, sera située à Kéralias sur la parcelle cadastrée ZO n° 126 (site de la station d'épuration).

Pour ce faire, un contrat de bail appelé « convention », d'une durée de douze ans, devra être signé afin d'installer, d'exploiter et maintenir une station radioélectrique. Une redevance annuelle d'un montant de 2 500 € nets (toutes charges éventuelles comprises) sera versée à la commune. Celle-ci sera indexée de 2% tous les ans.

ATTRIBUTION DU LOCAL COMMERCIAL « 15 ROUTE DE KERALIAS »

Le Maire rappelle que par courrier en date du 25 février 2024, Madame Nathalie LE BRAS, orthophoniste, a sollicité l'installation de son activité dans le local commercial situé au 15 route de Kéralias, d'une superficie de 14.57 m² (local + la moitié des espaces communs). Le conseil municipal décide de louer ce local commercial du rez-de-chaussée au prix mensuel de 149.18 €, avec une réduction de 30 % les six premiers mois.

2024-19-09 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE :

Suite à la réunion avec l'association EPAL, qui s'est tenue lundi 26 juin à Kersaint-Plabennec, l'adjoint à l'enfance, Anthony COLLIN, présente à l'assemblée les bilans et les prévisions de l'association :

Bilan de fréquentation de l'ALSH depuis son ouverture :

La directrice de l'ALSH, Mme Anne-Laure KERMARREC a réceptionné 111 dossiers d'inscriptions dont 92 enfants de la commune et scolarisés à Kersaint-Plabennec. Les dix enfants sont de la commune et non scolarisés, six enfants sont domiciliés à l'extérieur à la commune mais scolarisés sur la commune et trois enfants habitent à l'extérieur et sont scolarisés sur une autre commune.

Bilan des vacances d'hiver : « Les cinq sens »

Quarante-deux enfants qui représentent vingt-sept familles ont été accueillis à l'ALSH. Deux sorties ont été organisées : cinéma Even pour les moins de 6 ans et participation au Fest'imag à Plouvien.

Bilan des vacances de printemps : « 1 2 3 Soleil a un incroyable talent » et « Au cœur de la Nature »

Soixante-huit enfants qui représentent quarante-sept familles ont été accueillis à l'ALSH. Deux sorties ont été organisées : découverte de la cuisine aux algues au musée des Goémoniers de Plouguerneau et spectacle et atelier tri des déchets au Drennec.

Bilan des mercredis :

Soixante enfants qui représentent quarante-deux familles ont été accueillis à l'ALSH. Diverses activités ont été proposées : Club Nature, Fort Boyard, Supers Héros.

Prévisions des vacances d'été :

L'effectif prévisionnel moyen est de 23 enfants. La dernière semaine d'août est complète.

Projets et informations divers :

Séjour au camping à Guissény pour les 8/10 ans, visite d'un jardin pédagogique, création d'un site internet pour l'ALSH, une nuit à l'ALSH pour les enfants de plus de 6 ans.

Le Maire présente le projet de la Pose de la Borne « Voie de la liberté »

Différents témoignages de kersaintais et kersaintaises, des photos de 1944 retrouvées ont incité le Maire, le conseil municipal et les représentants des UNC locaux, à installer la borne « Voie de la liberté » au bourg de Kersaint-Plabennec à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du débarquement.

Afin de continuer le devoir de mémoire et de présenter le projet de la pose de la future borne, le Maire de Kersaint-Plabennec et le président de l'UNC locale ont invité les classes de CM1 et CM2 de Mme QUENTEL et de Mme EDERN a une rencontre en mairie.

Lors de cette rencontre d'anciennes photos de 1944 de Kersaint-Plabennec et des témoignages ont été présentés aux élèves.

Mme Denise Caroff, 92 ans, a été invitée à témoigner devant les élèves :

« Pendant l'occupation, lorsqu'un régiment allemand arrivait à Kersaint-Plabennec, notre école était réquisitionnée. Ils sortaient les tables des classes. Le petit préau servait d'abri pour les chevaux et la cour de rassemblement pour l'appel et la présentation des armes. Nous allions en cours dans différents lieux de Kersaint. Pour les récréations, nous retournions à l'école où nous n'étions pas très rassurées, toutes rassemblées au fond de la cour et sans abri lorsqu'il pleuvait ! Mais c'était tout de même amusant d'aller en classe dans des lieux inhabituels ! »

Ce court extrait du témoignage fort d'une kersaintaise, qui avait 11/12 ans au moment des faits, a ému plusieurs enfants. Un jeu de questions réponses s'en est suivi et a permis aux enfants d'entendre la dure réalité de la vie à l'école (et en dehors) pendant la guerre !

La borne « Voie de la liberté » sera inaugurée le 31 août à 11h00 par les autorités locales et départementales en présence de militaires. Toute la population y est cordialement invitée. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à l'espace Kreiz-Kêr.

POINT D'ACTIVITES DE LA CCPA

Plusieurs points ont été abordés lors des différents conseil ou bureau de communauté dont l'acquisition de la parcelle ZL263 à Kersaint-Plabennec, le contrat de reprise de SOTRAVAL, la dynamique de mutualisation et d'autres points repris au conseil de communauté du 27 juin... La création d'une entente pour l'acquisition d'une unité mobile de prévention, la modification de l'aide à l'agriculture, la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation préalable dans le cadre de la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLUi (« projet des biogaziers »), l'approbation de la Modification n°2 du PLUi, la liquidation du syndicat du SPERNEL, l'attribution de subventions au titre de l'animation et de la promotion du territoire pour l'année 2024....

QUESTIONS DIVERSES

- Les élections Législatives – 2^{ème} tour – auront lieu le dimanche 7 juillet 2024.